

Aux propriétaires concernés par le projet de
Plan directeur localisé intercommunal, sur
le territoire de la commune de Lausanne

dossier traité par Julien Guérin
tél. 021 315 55 56
notre réf. Idaff 139 308 - JG
votre réf.

Lausanne, le 25 septembre 2014

**Plan directeur localisé intercommunal de Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne
Invitation à une soirée d'information et de présentation du projet**

Madame, Monsieur,

Le territoire qui s'étend entre l'autoroute A9 et la commune de Cheseaux-sur-Lausanne constitue l'un des principaux secteurs de développement de l'agglomération, mis en évidence par le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Actuellement occupé par environ 6'500 habitants et emplois, ce territoire pourrait accueillir d'ici 2030 quelque 13'000 habitants et emplois supplémentaires, au vu de sa proximité avec le centre de Lausanne et des facilités d'accès dont il bénéficie.

Différentes études ont été menées ces dernières années dans le cadre du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), pour en assurer un développement cohérent et de qualité, par delà les limites administratives. Afin d'inscrire les résultats de ces études dans un document officiel, soumis à l'adoption des corps législatifs, un plan directeur localisé intercommunal (PDLi) est en cours d'élaboration.

Le projet de PDLi est piloté par le bureau technique du SDNL, en collaboration avec les communes de Lausanne et Romanel-sur-Lausanne et le canton. Il s'étend sur un secteur géographique de 270 hectares environ, contenu dans un périmètre qui va de la lisière du bois de Vernand-Dessous à l'Ouest, à la RC 448a à l'Est, la Mèbre au Nord et l'autoroute au Sud. Le périmètre du PDLi est en cela conforme aux limites d'urbanisation définies par le périmètre compact du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Le PDLi est un instrument de planification à caractère stratégique qui définit les principes d'aménagement permettant de garantir l'intérêt public. Il établit une vision d'ensemble sur le long terme, cohérente et partagée par tous les acteurs qui sera ensuite concrétisée notamment dans les plans partiels d'affectation (PPA).

Les études liées au PDLi ont débuté fin 2013. Après une phase de diagnostic, une 1^{ère} image directrice provisoire a été élaborée. Elle fera l'objet d'une présentation publique en fin d'année 2014.



Dans ce contexte et en votre qualité de propriétaire ou bénéficiaire d'un DDP concerné par l'élaboration du plan directeur localisé, la Municipalité vous invite à participer à une soirée d'information et d'échanges.

Cette soirée aura lieu le :

**Mercredi 22 octobre 2014, à 20h00,
Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville,
Place de la Palud 2, Lausanne**

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Rappel du contexte de l'élaboration du Plan directeur localisé intercommunal (PDLi)
3. Rappel des principaux enjeux du PDLi
4. Présentation du projet de PDLi
5. Tour de table
6. Divers

Si vous le souhaitez, vous pouvez à l'occasion de cette soirée vous faire représenter par une personne de votre choix. Vous trouverez plus d'informations sur le projet de PDLi, ainsi que sur le planning de la présentation publique, sur le site internet du SDNL (www.sdn.ch).

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Olivier Français

Directeur des travaux
Conseiller national

Copie : bureau du SDNL, M. Baudet